

GUIDE D'UTILISATION DE VOS ÉQUIPEMENTS

Résidence « Villa Renaissance »
52 Logements
578 et 580 Avenue Jean Jaurès
59790 Ronchin



BIENVENUE CHEZ ICF HABITAT NORD-EST

Vous venez d'emménager dans un logement neuf certifié NF habitat RT 2012 – 10%. Il concilie confort, maîtrise des charges et respect de l'environnement.

Pour vous permettre d'apprécier au mieux vos équipements et de contribuer à leur entretien, ce guide vous apporte toutes les informations utiles.

La bonne utilisation de vos équipements associée à des éco-gestes au quotidien peuvent vous permettre de réaliser des économies significatives et de contribuer à la préservation de notre planète. Pour cela, il vous suffit d'adopter des gestes simples décrits dans ce guide.

L'équipe ICF Habitat Nord-Est vous souhaite une belle vie dans notre résidence et reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

VOS CONTACTS UTILES



Les équipes de proximité :

■ Votre gardien

Jean-François DEPRIESTER

06.13.69.45.96

jean-francois.depriester@icfhabitat.fr

■ Votre responsable de site

Aurélie LECROART

aurelie.lecroart@icfhabitat.fr

Bureau d'accueil

43 Rue Chaland 59790 Ronchin

Horaires d'accueil

Permanences du lundi au vendredi

de 11h à 12h et 14h à 15h

■ Votre Agence Flandres Hainaut :

84, boulevard Carnot

59800 LILLE

Tél : 03 20 06 95 80

icfnorddest.flandreshainaut@icfhabitat.fr

Accueil en agence :

du lundi au vendredi de 9h à 12h

■ Numéro d'urgence :

En dehors des heures d'ouverture de votre agence (soirs, week-ends, et jours fériés), ICF Habitat Nord-Est met à votre disposition un numéro pour les urgences ne pouvant pas attendre le **0 969 320 939** (appel non surtaxé)



VOTRE LOGEMENT CERTIFIÉ NF HABITAT RT 2012 - 10%



La certification NF Habitat implique que votre résidence respecte la réglementation thermique dite RT 2012, comme pour toutes les constructions neuves depuis le 1er janvier 2013.

La mention « - 10 % » indique que votre résidence vise une performance énergétique supérieure à la RT 2012. La consommation conventionnelle en énergie primaire (Cep) maximale est ainsi inférieure de 10% par rapport à la consommation requise par la RT 2012 (avant le 31/12/2017).

QUELS IMPACTS SUR VOTRE LOGEMENT ?

VOTRE RÉSIDENCE CONSOMME PEU D'ÉNERGIE

Votre résidence atteint en matière de consommation énergétique un niveau de performance supérieure à la RT 2012, signifiant que votre logement ne consomme pas plus de 50 kWh/m² annuellement, en moyenne. A titre comparatif, en France, la consommation moyenne d'un logement est de 270 Kwh/m².an pondéré (plus précisément, 80% des logements français sont situés entre 151 et 450 Kwh/m².an pondéré). **Votre logement consomme 5 fois moins que la moyenne française.**

DES MATÉRIAUX QUALITATIFS

Le label NF Habitat relève lui d'une démarche volontaire du constructeur et assure que les matériaux choisis et les procédures suivies sont qualitatifs. L'assurance que la performance énergétique de votre résidence ne se dégradera pas avec le temps.

UNE CONSOMMATION EAU OPTIMISÉE

Ressource vitale à préserver coûte que coûte, l'eau potable est économisée par des équipements adaptés pour la réduction des débits et pression.

VOTRE CONFORT PRIORISÉ

Premier cadre de vie, votre logement a été conçu avec des niveaux d'exigence élevés notamment en termes d'acoustique, d'isolation thermique, de gestion des déchets ménagers, de ventilation, de qualité de l'air, de niveau de consommation d'énergie et d'éclairage naturel.





VOS ÉQUIPEMENTS

L'ARRIVÉE D'EAU

L'ensemble de la distribution d'eau de la maison est raccordé à un robinet d'arrêt dans votre cuisine sous la chaudière. Après ce premier robinet de coupure générale, commence la distribution de chaque appareil sanitaire, dont la distribution est assurée via une nourrice d'alimentation équipée de robinets.



CHASSE D'EAU DOUBLE COMMANDE

Par rapport à une chasse d'eau normale, la chasse d'eau double commande permet d'effectuer des économies d'eau non négligeables.

Pour information, la consommation des toilettes standards à réservoir de 9 litres représente 15m³ par an et par personne, soit plus de 170€ par an pour une famille de 4 personnes.



MITIGEUR

Le mitigeur comporte un seul levier pour régler la température (en le déplaçant latéralement) et le débit (en le soulevant ou l'abaissant). Il comporte un régulateur de débit (petit débit qui se bloque sur une première

position et grand débit en forçant un peu cette première position). Il est aussi équipé d'un brise jet ou aérateurs.



CONSEILS GESTES VERTS

■ 1 à 2 fois par an **détartrez le brise jet** (qui peut se dévisser) dans un peu de vinaigre blanc.

■ Sachez que le mitigeur en position eau tiède consomme également de l'eau chaude.

■ Pensez à **couper l'eau** quand vous brossez les dents, vous rasez ou vous savonnez sous la douche.

■ Un robinet qui goutte, ce sont 35 m³ par an, soit environ 110€ qui sont gaspillés. Un filet d'eau, c'est 140 m³/an, soit 440€, et une chasse bloquée représente 220 m³/an, soit 695€.

Faire réparer les fuites est donc très rentable économiquement et écologiquement. Le compteur d'eau permet de détecter les fuites que vous ne voyez pas : il vous suffit de réaliser un relevé d'index en notant le chiffre inscrit sur celui-ci avant de vous coucher et de le vérifier le lendemain matin !

■ **Privilégiez l'installation d'un lave-vaisselle !** Il sera moins consommateur d'eau qu'un lavage manuel, mais pensez à le faire tourner qu'une fois plein. En moyenne, un lave-vaisselle récent consomme environ 12 litres d'eau par lavage tandis qu'une vaisselle à la main en consomme 42 litres.



GESTION DE L'AIR

Le renouvellement de l'air ambiant de votre logement est assuré par un groupe d'extraction de ventilation commun situé sur le toit de l'immeuble, dont l'entretien sera réalisé par le prestataire CHAUFFAGE SERVICES (tel.: 03.28.28.28.88).

Cette ventilation s'effectue d'une part par Introduction d'air à l'aide des grilles d'entrée d'air auto-réglables (ou hygroréglables) généralement placées en partie haute des fenêtres des pièces à vivre (chambres, séjour, etc.). Pour des raisons de confort acoustique, elles peuvent aussi être intégrées dans les murs. Ces entrées d'air sont optimisées pour faire rentrer le minimum d'air dans la pièce.

La circulation de l'air se fait sous les portes intérieures, et d'autre part par Extraction d'air à l'aide des bouches d'extraction (positionnées dans les locaux dits humides : cuisine, WC et Salle de Bain). L'air « neuf » est ainsi aspiré tout d'abord vers les pièces sèches puis vers les pièces humides puis vers les bouches d'extraction. De plus, les bouches d'extraction modulent le débit de ventilation en fonction de l'hygrométrie. Le débit d'air varie en fonction des besoins réels, d'où les économies de chauffage.

La bouche d'extraction cuisine, assure un débit modulé suivant l'humidité relative ambiante de la pièce et un débit complémentaire temporisé (30 minutes), dont l'ouverture est commandée par un interrupteur dit poussoir.

Les bouches d'extraction des WC et Salle d'eau ou bain avec WC assurent un débit permanent de 5m³/h et un débit complémentaire de 30 m³/h temporisé (30 minutes) commandé par détecteur de présence. (Pile 4,5V uniquement pour la salle d'eau des maisons avec chambre au rdc).



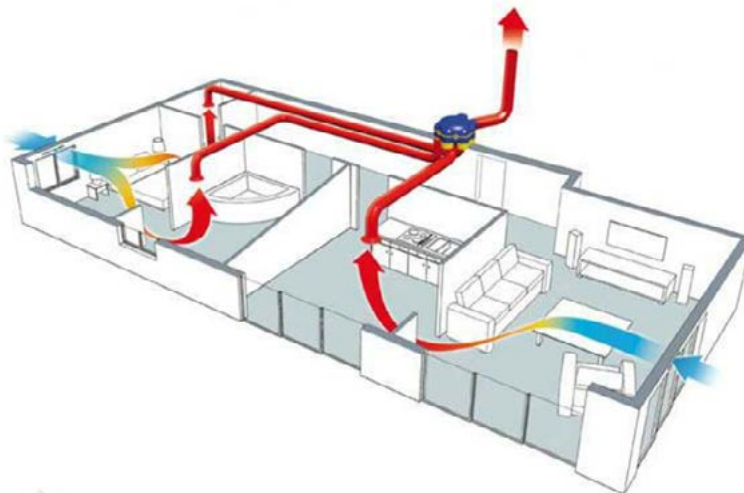
IMPORTANT

Il est fondamental que les entrées d'air sur les fenêtres des pièces sèches (ou les murs) ne soient jamais obstruées car cela peut entraîner des désordres dans votre logement.

Le raccordement d'une hotte sur la bouche d'extraction située en cuisine est strictement interdit. Une hotte à recyclage d'air est impérative.

Pour éviter les phénomènes de moisissures, de condensation et de bruit, il vous appartient :

- De ne jamais boucher les grilles d'entrée d'air.
- De nettoyer régulièrement les grilles d'extraction et d'entrée d'air.





NETTOYAGE DES BOUCHES D'EXTRACTION

La partie centrale des bouches d'extraction se retire facilement. Il vous suffit alors de la dépoussiérer et de la passer à l'eau courante. ATTENTION ! La partie murale ne se démonte pas.



NETTOYAGE DES BOUCHES D'EXTRACTION

ENTRETIEN
Nettoyage

-
-
-

Changement de la pile (versions électriques)

-
-
-
-

Mise en garde

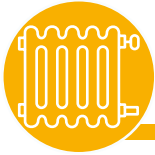
Fin de vie produit

Ces produits usagés doivent être déposés en déchetterie ou auprès d'un revendeur.

NETTOYAGE DES ENTRÉES D'AIR



Les grilles d'entrée d'air en menuiserie ne se démontent pas et se nettoient à l'éponge.



VOTRE CHAUFFAGE

CHAUDIÈRE INDIVIDUELLE GAZ

Votre logement est équipé d'une chaudière individuelle gaz. Celle-ci est située dans la cuisine, dans l'entrée, la buanderie ou en wc. Il s'agit d'une chaudière de chez Saunier Duval. Cet appareil utilise la technologie dite à condensation, cette dernière étant fondée sur la récupération de la chaleur des gaz de combustion. Grâce à ce principe de fonctionnement, la chaudière consomme moins d'énergie et contribue à réduire les émissions de CO2 de votre foyer. La chaudière fournit à la fois le chauffage central de votre logement et l'eau chaude sanitaire instantanée.

LE TABLEAU DE BORD

Cet appareil de type étanche est équipé d'un système d'évacuation des fumées avec admission d'air et évacuation des produits de combustion.

SÈCHE-SERVIETTE

Un sèche-serviette mixte est installé dans la salle de bain. Le mot « mixte » fait référence à la présence de deux systèmes sur le même appareil lui permettant d'être beaucoup plus efficace qu'un radiateur électrique ou eau chaude ordinaire. Le principal avantage du sèche-serviette mixte est qu'une fois le chauffage central coupé en période d'été, vous pouvez toujours utiliser votre sèche serviette en basculant sur le système électrique.

IMPORTANT

Vous ne devez faire aucune intervention sur cette chaudière : en cas de problème avec le chauffage ou l'eau chaude veuillez CHAUFFAGE SERVICES 03.28.28.28.88 (prestataire ICF Habitat Nord Est).



CONSEILS GESTES VERTS

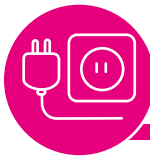
- Une fois par an, nettoyez vos radiateurs sans les démonter.
- Ne surchauffez pas votre logement et n'ouvrez pas systématiquement vos fenêtres. Pour réduire la température de votre logement, utilisez les systèmes de régulation mis à votre disposition.
- Lorsque vous aérez votre logement, pensez à fermer vos radiateurs avant d'ouvrir les fenêtres. En hiver, évitez l'ouverture des fenêtres car la ventilation mécanique renouvelle déjà l'air.
- Pensez à laisser le soleil chauffer votre appartement en laissant vos stores ouverts la journée.



COMMENT UTILISER LE THERMOSTAT

Pour régler votre chauffage vous devez utiliser uniquement le Thermostat d'ambiance programmable qui vous permet de régler les radiateurs du logement. Les autres radiateurs sont équipés de robinets thermostatiques permettant de régler les autres pièces.





LE TABLEAU ÉLECTRIQUE

Le tableau électrique comprend toutes les protections des différents circuits électriques de l'appartement par disjoncteurs différentiels instantanés. Les circuits sont repérés par étiquettes. Toute modification des dispositions prévues pourrait endommager les installations électriques.

LES DOUILLES DCL

Votre logement est équipé de douilles DCL (Dispositif de Connexion Luminaire). Selon la norme NF C 15-100, le DCL est obligatoire pour chaque point d'éclairage. Il doit être pourvu d'une douille avec une fiche récupérable 2 pôles + terre. Les fiches et douilles DCL permettent de raccorder rapidement un luminaire à une prise pour luminaire.

COMMENT CONNECTER UN LUMINAIRE SUR UNE DOUILLE DCL ?

1



Douille avec ampoule

2



On déclipse du support

3



On se retrouve avec une douille et un domino

4



On déclipse le domino

5



Douille et domino désolidarisés

6



Ouvrir la douille

7



Pousser sur les petits ergots

8



Les deux parties se séparent

9



Les connecteurs du domino sont visibles

10



Passer le fil électrique dans la partie en plastique

11



Visser les fils sur les extérieurs et la masse au milieu si besoin et reclipser les 2 parties ensembles

12



Bloquer le fil avec la petite vis en plastique sur le côté

13



Enfoncer jusqu'à entendre un clic puis enfoncer le domino dans le plafonnier. Il ne faut donc pas ouvrir le plafonnier et en aucun cas le dévisser.



ÉLECTRICITÉ ET ÉCLAIRAGE

DÉTECTEUR AUTONOME AVERTISSEUR DE FUMÉE - DAAF



Conformément à la loi ALUR, votre logement est équipé d'un, ou deux selon la configuration de votre logement, détecteur de fumée normalisé.

Vous devez veiller à son entretien, à son bon fonctionnement et assurer le renouvellement du dispositif. En ce sens un mode d'emploi doit vous être remis à l'état des lieux entrant.



CONSEILS GESTES VERTS

Concernant le choix de vos ampoules préférez les ampoules fluo-compactes moins chères que les ampoules LED. Sachez que l'ampoule halogène consomme en moyenne 45W. L'ampoule fluo-compacte se place devant avec ses 25W nécessaires. Véritable fuite d'énergie, l'ampoule incandescence utilise 5 fois plus d'électricité que la fluo-compacte. La championne de la catégorie reste l'ampoule LED qui n'utilise qu'1W pour éclairer. L'arrêt complet des appareils électriques permet une baisse des consommations d'électricité, du niveau sonore et une diminution des dégagements de chaleur.



IMPORTANT

Ne tentez jamais de modifier l'installation électrique ou d'effectuer des réparations par vous-même.

Coupez toujours le courant au disjoncteur avant toute intervention, même pour changer une ampoule.

Ne débranchez jamais la borne de terre (protection) installée sur le tableau.

N'installez pas votre machine à laver dans une salle de bain non prévue à cet effet.

Dépoussiérez régulièrement vos interrupteurs et thermostats.

Ne surchargez pas vos prises qui risquent de chauffer et provoquer un incendie.

Eviter de percer à l'aplomb d'une prise de courant ou d'un interrupteur, afin d'éviter de détériorer l'alimentation de ceux-ci.



VOS FENÊTRES

DOUBLE VITRAGE ARGON

Constitutives de l'enveloppe de votre logement au même titre que les murs, vos fenêtres se doivent, elles aussi, d'assurer l'isolation de votre logement. Toutes les menuiseries de votre logement sont en pvc avec double-vitrage et lame d'argon.

Vous pouvez économiser 148kWh/m² pour une fenêtre double vitrage peu émissif avec lame d'argon contre 41 kWh/m² pour une fenêtre double vitrage ordinaire. La perte de chaleur est donc réduite de 30% par rapport à la fenêtre double vitrage ordinaire vous permettant ainsi de réaliser des économies de chauffage



ENTRETIEN DES SOLS & DES ESPACES VERTS

LE CARRELAGE

Nettoyez votre carrelage à l'éponge et à la serpillière. N'utilisez pas de produits acides ayant pour effet de dégrader les joints entre les carreaux.

LE SOL SOUPLE

Il est conseillé d'utiliser un aspirateur ou une serpillière humide et un détergent traditionnel non abrasif.

Taches résistantes : vous pouvez utiliser de l'eau de javel diluée, du White spirit, de l'alcool ou du jus de citron.

Taches rebelles (encre, tomate, moutarde, sang, betterave, mercurochrome) : laissez agir quelques minutes de l'eau de javel diluée sans frotter puis rincez abondamment.

Rouille : nettoyez à l'aide d'un antirouille textile puis rincez abondamment.

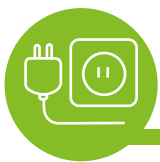
Graisse, stylo, feutre : frottez légèrement avec un chiffon imbibé de White spirit puis rincez abondamment.

Il est proscrit d'utiliser de l'acétone et des solvants chlorés (ex : trichloréthylène). Ne jamais utiliser de cires ni de vernis vitrifiant.

Une haie séparative sera plantée entre les logements en rez-de-chaussée.

L'ensemble du site est agrémenté de plantations diverses (massif, couvre sol, zone de prairie) qui seront entretenues par ICF Habitat Nord-Est.

Les places de stationnement sont numérotées sur les bordures béton de délimitation.



LA GESTION DE VOS DÉCHETS

Le tri sélectif vous permet de jeter vos déchets ménagers de façon adaptée à l'aide des bacs. Vos poubelles sont à déposer dans les containers, une zone de stockage containers située au rez-de-chaussée de la résidence. Ces containers ont tous un code couleur facilitant le tri des différents types de déchets.

Pour plus d'information, rendez-vous sur le site de collecte de vos ordures ménagères :

<https://www.ville-ronchin.fr/dechets-planning-des-collectes-jour>

Vous pouvez déposer gratuitement vos déchets en déchetterie (à déposer séparément dans chaque benne) :

<https://www.horaire-dechetterie.fr/ronchin.html>



FAIRE SUIVRE VOTRE COURRIER

Il vous suffit de remplir un formulaire auprès du bureau de poste de Chambly ou sur laposte.fr.

A titre indicatif, le bureau de poste le plus proche de chez vous est situé :
1, Rue Lavoisier, 59790 Ronchin

Horaire d'ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 (14h le mardi) à 17h30, le samedi de 9h à 12h30.

Vous devez informer de votre changement d'adresse les organismes suivants (liste non exhaustive) :

- Votre employeur
- Votre banque
- Votre assureur
- L'hôtel des impôts
- Les concessionnaires (ERDF, France TELECOM, concessionnaire eau pour les abonnements liés à votre ancienne adresse).
- La sécurité sociale

ABONNEMENT ÉLECTRICITÉ

Il vous appartient de choisir votre fournisseur puis de lui transmettre le numéro de Point De Livraison (PDL) fourni par ICF Habitat.

GAZ DE VILLE

Il vous appartient de choisir votre fournisseur puis de lui transmettre le numéro de Point de Comptage et d'Estimation (PCE) fourni par ICF.

ABONNEMENT TELECOM

Il vous appartient de choisir votre fournisseur.

ABONNEMENT FIBRE

Il vous appartient de choisir votre fournisseur, votre logement est précâblé.

EAU

Nous vous invitons à prendre contact avec ILEO.

ASSURANCE

N'oubliez pas d'assurer votre logement (assurance multirisques) pour le jour de la remise des clefs.

Cette police d'assurance doit couvrir au minimum :

- Les dommages que subissent vos biens immobiliers et mobiliers contre l'incendie, les dégâts des eaux et le vol.
- Ainsi que la responsabilité civile du fait des dommages causés aux voisins ou aux tiers.





ICF HABITAT
NORD-EST



FLASHEZ ET CONSULTEZ LES
INFORMATIONS PRATIQUES
SUR VOTRE LOGEMENT

<https://www.icfhabitat.fr/groupe/bienvenue-dans-votre-residence-578-et-580-avenue-jean-jaures-ronchin>